

GARANTIE FRAIS DE SANTÉ

Nature des actes	Prestations Sécurité Sociale	Prestation Sécurité Sociale + CAPAVES PREVOYANCE
Actes médicaux et paramédicaux		
Médecins généralistes conventionnés	70% du TC.	100% des frais réels.
Médecins spécialistes conventionnés	70% du TC.	100% des frais réels.
Médecins généralistes non conventionnés	70% du TA.	90% des frais réels.
Médecins spécialistes non conventionnés	70% du TA.	90% des frais réels.
Auxiliaires, soins infirmiers, kinésithérapie, secteur conventionné	60% du TC.	100% des frais réels.
Auxiliaires, soins infirmiers, kinésithérapie, secteur non conventionné	60% du TA.	90% des frais réels.
Pharmacie (Exclusion: pharmacie non remboursable par la Sécurité Sociale)		
Médicaments de confort	35% du TC.	100% du tarif de convention.
Autres médicaments	65% du TC.	100% du tarif de convention.
Soins Dentaires		
Soins conventionnés	70% du TC.	100% des frais réels.
Soins non conventionnés	70% du TA.	90% des frais réels.
Prothèses acceptées	70% du TC.	470% du tarif de convention.
Orthodontie acceptée (jusqu'à 16 ans)	100% du TC.	500% du tarif de convention.
Prothèses rejetées figurant à la nomenclature (par notification de refus)	Néant.	400% du tarif de convention.
Optique		
Montures acceptées	65% du TC.	65% du tarif de convention + 10% du PMSS.
Verres acceptés (la paire)	65% du TC.	65% du tarif de convention + 16% du PMSS + 80% des frais réels au delà.
Lentilles acceptées (la paire)	65% du TC.	65% du tarif de convention + 16% du PMSS + 80% des frais réels au delà.
Lentilles non jetables rejetées (la paire)	Néant.	10% du PMSS.
Lentilles jetables rejetées (par an)	Néant.	Néant.
Appareillage Orthopédique	65% du TC.	100% des frais réels.
Appareillage Acoustique	65% du TC.	100% des frais réels.
Radiologie		
Secteur conventionné	70% du TC.	100% des frais réels.
Secteur non conventionné	70% du TA.	90% des frais réels.
Analyses-Laboratoires		
Secteur conventionné	60% du TC.	100% des frais réels.
Secteur non conventionné	60% du TA.	90% des frais réels.
Hospitalisations prises en charge par la Sécurité Sociale		
Hospitalisations médicales conventionnées	80% du TC.	100% des frais réels.
Hospitalisations médicales non conventionnées	80% du TA.	90% des frais réels.
Hospitalisations chirurgicales conventionnées	100% du TC.	100% des frais réels.
Hospitalisations chirurgicales non conventionnées	100% du TA.	90% des frais réels.
Forfait hospitalier	Néant.	100% du forfait en vigueur.
	Néant.	3,5% du PMSS/jour.
Chambre particulière hors maternité	Néant.	3,5% du PMSS/joui.
Frais d'accompagnement enfant (lit+repas) jusqu'à 12 ans		65% du TC. + 30% du PMSS.
Cures Thermales prises en charge par la Sécurité Sociale	65% du TC. 65% du TC.	100% du tarif de convention.
Transports ambulanciers Maternité (excluant tout autre remboursement concernant la maternité)	100% du TC.	100% du tarif de convention. 100% du tarif de convention + forfait de 30% du PMSS. Doublement si naissance gémellaire.

Toutes les garanties du tableau sont limitées, pour le secteur non conventionné, à 90% des frais réels. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sauf mention particular de la concernent que les prestations de la concerne de la concerne

12, avenue du 8 Mai 1945 95842 SARCELLES CEDEX

OPTION TC3 OPT